

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	11

Séance du 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre à VINGT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés : GRADASSI Colette (à BARTIAUX Claudine), TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), GARENCE Jacques (à MORDELET Pierre), GARRON Patrice (à LACROIX Matthias),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

10/04/2026

Objet de la délibération

Délibération n°28/2026 : FINANCES -AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET
COMMUNE 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 365 568,59 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
<u>A. Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 457.08
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	293 111.51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	365 568.59
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-160 045.13
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	160 045.13
AFFECTATION =C. = G. + H.	365 568.59
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	160 045.13
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	205 523.46
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET